



Jugement divorce prononcé sans mon avocate

Par **matnol**, le **15/01/2008** à **13:44**

Le jugement de mon divorce a été notifié le 10 janvier 08, le juge doit statuer le 7 février 08
L'avocat de mon épouse aurait précisé n'avoir plus de retour de mon avocate suite à plusieurs courriers recommandés adressés sans réponse .

De ce fait l'avocate de mon épouse aurait demandée au tribunal de traiter le dossier.

De mon coté j'essaie en vain de contacter mon avocate sans réponse

que dois-je faire car je n'étais pas informé de cette situation.

Merci pour votre collaboration

Gérard FOLLEY

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **16/01/2008** à **10:58**

Bonjour,

Présentez vous physiquement au cabinet de votre avocate, ou écrivez à l'Ordre des avocat pour savoir ce qu'il en est.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY

www.etcheverry-avocat.com